

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 55

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Brigand, Mme Bonnivard, M. Descoeur, M. Juvin, M. Taite, M. Breton,  
Mme Corneloup, Mme Petex, M. Di Filippo, Mme Duby-Muller et M. Cordier

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la deuxième phrase à l'alinéa 11, après le mot :

« compris »,

insérer les mots :

« à son domicile ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de répondre au souhait croissant des Français d'être accompagnés aussi longtemps que possible à leur domicile, cet amendement vise à préciser que l'accompagnement mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire a vocation à être initié précocement, y compris à domicile.